

**Compte rendu de la réunion ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL
du 01 décembre 2016 à 20 heures 30**

Président : Monsieur DESCHIZEAUX Jean-Claude, Maire.

Présents : BERNARD Arlette, CHMARA Patricia, DAVIDIAN Philippe, DESCHIZEAUX Jean-Claude, GUILLOT Rémy, LAGRANGE Robert, MAUPPIN Yoann, MEUNIER Stéphane, PERRIER Ghyslaine, VILLARDIER Paula.

Excusés : BAILLE Laetitia (pouvoir à DESCHIZEAUX Jean-Claude), KWAS MOREIRA Stéphanie, LOBJOIE Delphine, ROUSSET Alexandre (pouvoir à CHMARA Patricia).

Absent : BOISSON Michel.

Secrétaire de séance : MEUNIER Stéphane.

- + + + -

Approbation du compte rendu de la séance du 26 octobre 2016

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 26 octobre 2016.

Election des conseillers communautaires de la nouvelle communauté de communes

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une majorité qualifiée des 15 communes concernées s'est prononcée favorablement sur le projet de périmètre de la future Communauté de communes Val de Saône Centre et sur la gouvernance de cette nouvelle communauté, et que la commune de Montceaux disposera de deux sièges au sein du conseil communautaire de la future communauté de communes Val de Saône Centre.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner dès à présent ses représentants au sein du conseil communautaire de la nouvelle Communauté de Communes qui sera créée au 1^{er} janvier 2017.

Après appel des candidatures parmi les conseillers communautaires sortants, la liste suivante se présente : Monsieur DESCHIZEAUX Jean-Claude et Madame CHMARA Patricia constituant une liste A. Le Conseil Municipal, après avoir procédé à l'élection, à l'unanimité des membres présents et représentés, élit comme conseillers communautaires Mr DESCHIZEAUX Jean-Claude et Mme CHMARA Patricia au sein du conseil communautaire de la communauté de communes Val de Saône Centre à compter du 1^{er} janvier 2017.

Contrat d'assurance pour la garantie des risques statutaires

Le contrat d'assurance pour la garantie des risques statutaires conclu par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Ain auprès de CNP pour la couverture du risque et de GRAS-SAVOYE pour la gestion, arrive à échéance le 31 décembre 2016.

Monsieur le Maire présente le résultat de la consultation :

➤ offre du groupement Gras Savoye Rhône-Alpes Auvergne/CNP Assurances retenue par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale :

- garanties pour les agents CNRACL : taux 6,55 % avec une franchise de 15 jours ferme en maladie ordinaire

- garanties pour les agents IRCANTEC : taux de 1,20 % avec une franchise de 15 jours ferme en maladie ordinaire.

➤ offre de GROUPAMA :

- garanties pour les agents CNRACL : taux 4,85 % avec une franchise de 15 jours ferme en maladie ordinaire

- garanties pour les agents IRCANTEC : taux de 1 % avec une franchise de 15 jours ferme en maladie ordinaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de GROUPAMA et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'assurance qui prendra effet à compter du 01 janvier 2017.

Convention avec la S.P.A.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la commune de Montceaux ne possède pas de fourrière pour les chiens trouvés errants ou en état de divagation sur le territoire communal. La commune a la possibilité de confier à la S.P.A. de Lyon et du Sud-Est le soin d'accueillir et de garder les chiens capturés ; le coût de cette prestation s'élève à 0,30 euro par habitant et par an.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de bénéficier pour l'année 2017 des services de fourrière de la S.P.A. de Lyon et du Sud-Est et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Contentieux d'urbanisme

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que deux requêtes ont été adressées à la mairie :

- La première requête a été adressée par le Tribunal Administratif de Lyon par courrier du 16 septembre 2016 présentée par la SCI ERIDRIC qui demande des dommages et intérêts suite à l'arrêt des travaux de construction du centre auto par un arrêté interruptif de travaux.
- La deuxième requête a été adressée par la Cour Administrative d'Appel de Lyon par courrier du 26 novembre 2016 présentée par Messieurs RAPHANEL et Monsieur ROCHE qui demandent l'annulation du jugement du Tribunal Administratif de Lyon en date du 13 septembre 2016 et l'annulation de la délibération du 15 janvier 2014 approuvant le plan local d'urbanisme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à ester en justice pour ces deux contentieux.

Demande de Simply Market pour l'ouverture en 2017 du supermarché le dimanche en journée complète

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la direction du supermarché Simply Market demande à la commune de Montceaux une dérogation temporaire au repos dominical, pour l'ouverture en 2017 de douze dimanches en journée complète, de 08h30 à 20h00.

Le Conseil Municipal, par quatre voix contre et huit voix pour, émet un avis favorable pour l'ouverture en 2017 de douze dimanches en journée complète du supermarché Simply Market.

Marché public mutualisé des vérifications périodiques

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un groupement de commandes a été constitué dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de mutualisation pour les contrôles techniques réglementaires et la maintenance d'équipements, coordonné par la mairie de Montmerle sur Saône. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les marchés relatifs aux vérifications périodiques et de maintenances d'équipements.

Rapport d'activité 2015 du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport d'activité 2015 du S.I.E.A. de l'Ain ; celui-ci est consultable au secrétariat de mairie.

Le compte rendu de l'assemblée générale du SIEA qui a eu lieu le 18 novembre 2016 est présenté.

Téléthon

Le point est fait sur le déroulement du Téléthon qui aura lieu les 2 et 3 décembre 2016. Le programme des manifestations proposées le 02 décembre à Messimy sur Saône est présenté (animation pour enfants, lâcher de ballons, défis sportifs, spectacles, buvette et petite restauration). Une marche inter communes aura lieu à Montmerle sur Saône le 03 décembre (trois parcours 9/15/21km) ; un point de ravitaillement est prévu à la buvette de l'aire de loisirs. D'autres animations seront proposées : vente de pot au feu, concours de belote.

Compte rendu de la séance du conseil communautaire du 25 octobre 2016

Monsieur le Maire rend compte de la séance du conseil communautaire qui a eu lieu le 25 octobre 2016 (détail sur le site de la Communauté de Communes Montmerle 3 Rivières).

Compte rendu des commissions

- Bâtiments communaux :

Un projecteur sera remplacé à l'église par l'entreprise FORAY-PERRAUD (coût 661,20 euros TTC).

Le point est fait sur les travaux à réaliser aux toitures des bâtiments communaux.

Le bilan des réalisations des trois dernières années est présenté.

- Voirie :

Plusieurs fossés ont du être débouchés par les agents du service technique lors de fortes pluies.

Du béton sera mis au pied d'un poteau électrique situé à Saint Maurice pour le maintenir.

Le devis de DG PROMO pour la réalisation de vitrophanie à installer dans différents bâtiments communaux dans le cadre de l'agenda d'accessibilité, est accepté (coût 312 euros TTC).

Le Conseil Départemental a émis un avis défavorable au projet de création d'un accès donnant sur la RD17.

Le réseau d'eaux pluviales situé aux Rivaux ne présente plus de problème d'écoulement.

Le devis de l'entreprise CARTILLIER pour le transport de rabotage est accepté (coût 1.236 euros TTC).

Les agents du service technique assisteront à une formation le 02 décembre 2016 sur le plan de désherbage.

- **Animation** :

Les illuminations seront installées les 5, 6 et 7 décembre 2016. Un sapin a été mis dans la cour de la Mairie ; le sapin artificiel sera mis à l'école.

L'apéritif de fin d'année organisé pour le personnel communal aura lieu le lundi 12 décembre 2016.

- **Scolaire** :

Le compte rendu de la réunion du conseil d'école est présenté au Conseil Municipal. L'école compte actuellement 117 élèves. Les résultats du sondage réalisé par les parents d'élèves sur les TAP et les nouveaux rythmes scolaires sont présentés.

Le comité de pilotage sera réunira le 15 décembre 2016 pour préparer la 3^{ème} période des TAP ; un nouveau groupe sera créé et sera encadré par Madame MARCENDE Sandrine.

- **Urbanisme** :

La commune de Montceaux est conviée à une réunion de présentation du diagnostic du PLU de la commune de Montmerle sur Saône le 02 décembre 2016.

- **Communication** :

Le bulletin municipal est en cours de préparation ; il sera distribué pendant les fêtes de fin d'année.

- **Cimetière** :

Des devis sont demandés pour l'installation de cases supplémentaires au columbarium et pour la reprise de concession en terrain concédés.

Les travaux de reprise de l'enduit du mur ont été réalisés par l'entreprise RAE.

Des travaux de peinture sont à prévoir au portail.

- **CCAS** :

Les membres du CCAS se sont réunis pour préparer la décoration du repas qui aura lieu le 14 janvier 2017.

- **Eclairage public** :

La desserte de la fibre optique dans le centre du village sera réalisable si 20 foyers s'y raccordent ; une enquête sera réalisée auprès des administrés concernés sur ce secteur afin de savoir combien seraient intéressés par un raccordement à la fibre optique.

Un devis sera adressé par le SIEA pour le remplacement du globe d'un candélabre situé au parking de l'école.

Divers

Le Conseil Municipal :

- est informé :

. que les voeux de la municipalité auront lieu le jeudi 19 janvier 2017 à 19 heures à la salle polyvalente.

. que deux stores ont été remplacés à la salle d'activités de la mairie.

. qu'une réunion d'information sur la fusion des Communautés de Communes Montmerle 3 Rivières et Val de Saône Chalaronne aura lieu le jeudi 15 décembre 2016 à 20 heures à Guéreins.

. que le nouveau propriétaire du bar envisage une réouverture du commerce fin 2017.

. que la commune est concernée par le renforcement des mesures de biosécurité pour lutter contre l'influenza aviaire dans les basses cours ; une information sera transmise à chaque foyer.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire, déclare la réunion close.
La séance est levée à vingt deux heures trente minutes.

Jean Claude DESCHIZEAUX

